

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/37 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/19	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants :

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quinze juin deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/06/2020

M. Yann DUGARD est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Françoise PAYEN et Messieurs Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Jean Pierre CORNEILLE, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Mme Agnès MERCIER donne pouvoir à M. Yann DUGARD

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET
GENERAL « HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2019/102 du conseil communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

.../...

.../...

Page 2/2 DB2020/19

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 15/06/2020

Examen de 12 dossiers :

Soit un montant de **10 553 €** pour ce bureau communautaire, dont **6 755,07 €** pour la part 2C2A.

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible HT	Subvention	Part 2C2A
	08400 VOUZIERES	Précarité énergétique	39,30%	Changement de chaudière à fuel à condensation Changement chauffe eau solaire Isolation plancher sur local non chauffé	17 363,61 €	16 458 €	16 458 €	1 646 €	823,00 €
	08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 825,73 €	7 114 €	7 114 €	711 €	473,53 €
	08250 MONTCHEUTIN	Autonomie	-	Installation d'un monte escalier	8 703,75 €	8 250 €	8 250 €	825 €	549,45 €
	08240 VERPEL	Autonomie	-	GIR 5 - Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	11 923,10 €	10 839 €	10 839 €	1 084 €	721,94 €
	08250 GRANDPRE	Précarité énergétique	27,10%	installation d'une chaudière gaz à condensation, réfection complète de la toiture. Chaudière à énergie fossile seule	29 166,01 €	26 978 €	20 000 €	Non éligible FCI	
	08310 CAUROY	Précarité énergétique	39,30%	installation poêle à pellets - VMC autoréglable - menuiseries OVC - volets isolants - gain énergétique non atteint	21 448,17 €	20 156 €	20 000 €	Non éligible FCI	

Montant total depuis le début de l'année 2020 :

	Février 2020	Juin 2020
Part globale	7 931 €	10 553 €
Part Région	2 648,95 €	3 797,93 €
Part 2C2A	5 282,05 €	6 755,07 €
Dont		
Autonomie	620,05 €	2 781,89 €
Précarité énergétique	1 332,00 €	2 155,00 €
Couplé	-	486,18 €
Dégradation-LHI	3 330,00 €	1 332,00 €